https://ww2.ac-poitiers.fr/allemand/spip.php?article662 - Auteur : Sèverine GRILLET

Choix et évaluation des langues vivantes étrangères et régionales et des disciplines non linguistiques à compter de la session 2021

publié le 20/02/2020

Descriptif :

Une note de service parue au BO n°8 du 20 février 2020 fait le point sur les nouvelles modalités du choix et de l'évaluation des langues vivantes et des DNL.

Voici l'essentiel de la note de service parue au BO n°8 du 20 février 2020 :

- Dans la **voie technologique**, l'enseignement technologique en langue vivante est adossé à l'enseignement de langue vivante A (ETLVA). Il n'y a qu'une **seule note moyenne annuelle** dans le livret scolaire **au titre de la LVA et de l'ETLVA**.
- **Les élèves s'inscrivent en LVA et LVB, voire en LVC dès le début de la classe de première** . S'agissant des épreuves communes de contrôle continu, **le choix des langues vivantes pour les épreuves de LVA et B** au moment de l'inscription à l'examen du baccalauréat **s'en déduit en principe directement (même langue et même ordre)**. Après l'inscription de l'élève au baccalauréat, une permutation entre la LVA et la LVB n'est plus possible (sauf pour des raisons exceptionnelles de discontinuité de scolarité).
- L'élève, qu'il soit scolarisé ou non en section européenne, peut choisir de suivre une **discipline non linguistique (DNL**), c'est-à-dire dont l'enseignement est dispensé dans une langue vivante. **La DNL peut être choisie en rapport avec les enseignements obligatoires : les enseignements communs ou de spécialité**. L'élève qui suit une DNL fait connaître son intention de passer l'évaluation spécifique au moment de son inscription à l'examen du baccalauréat.
  Le candidat peut changer son choix de DNL entre la classe de première et la classe de terminale : l'épreuve spécifique concerne la DNL suivie en classe de terminale. La note moyenne annuelle de livret scolaire de chaque DNL pour chaque année scolaire est prise en compte dans l'évaluation chiffrée annuelle des résultats de l'élève : dans le livret scolaire, elle est distincte des moyennes de langue vivante et des moyennes des enseignements auxquels correspondent les DNL.

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.